



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ARRONDISSEMENT DE LENS :
ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE
COMMUNE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE**

Arras, le 26 octobre 2022

Par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2022, les électeurs de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire sont convoqués le dimanche 11 décembre 2022 et en cas de second tour le dimanche 18 décembre 2022 afin de :

- Pourvoir l'ensemble des 19 sièges du conseil municipal ;
- Élire le conseiller communautaire titulaire et le conseiller communautaire suppléant représentant la commune d'Ablain-Saint-Nazaire au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Lens :

- **Pour le premier tour de scrutin** : du jeudi 17 novembre au jeudi 24 novembre 2022 inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30 ;
- **Pour l'éventuel second tour de scrutin** : du lundi 12 décembre 2022 au mardi 13 décembre 2022 inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)